

PREFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

**Direction
de la Coordination
des Actions et des Moyens
de l'Etat**

**Service de la Coordination
des Actions de l'Etat**

**Bureau de la Vie Economique
et des Activités Réglementées**

Affaire suivie par :
Liliane CAZALS
Tél : 05 65 75 72 68
Fax : 05 65 75 72 29
Courriel : liliane.cazals@aveyron.gouv.fr

COMPTE RENDU de la CLIS UMICORE

Unité de stabilisation et de stockage des déchets dangereux



**Vendredi 16 novembre 2012
salle de la Bastidie – place de la Victoire à VIVIEZ**

La commission locale d'information et de surveillance (CLIS) mise en place dans le cadre de l'exploitation d'une unité de stabilisation et de stockage de déchets dangereux par la société UMICORE située sur la commune de VIVIEZ est présidée par monsieur Éric SUZANNE, sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue.

La liste d'émargement et la liste des personnes excusées sont annexées au présent compte-rendu.

L'ordre du jour est le suivant :

- approbation du compte-rendu de la CLIS du 8 septembre 2011 ;
- bilan de l'année écoulée présentée par la société UMICORE ;
- résultats sur la qualité des eaux par la société MINELIS ;
- résultats de la qualité de l'air par l'ORAMIP ;
- intervention de l'inspection des installations classées à la suite de la visite réalisée le 15 février 2012.

1. Approbation du compte rendu de la précédente CLIS

Le compte-rendu est approuvé sans observation.

2. Bilan de l'année écoulée : présentation de la société UMICORE (Mlle COLASSE)

Mlle COLASSE présente le bilan des travaux déjà effectués dans les différents sites et liste ceux prévus en 2013 :

- Igue du mas : fin de l'exploitation du bassin n° 1 en juillet 2012, début d'exploitation du bassin n° 2 en septembre 2012 et travaux du bassin n° 3 prévu pour le 4ème trimestre 2013 ;
- travaux réalisés sur le stockage n° 1 de Laubarède et sur l'alvéole de Montplaisir ;
- site de Dunet : travaux sur le bassin plomb n° 1 réalisés et début d'exploitation le 4 octobre 2012. En 2013, dépollution du grand bassin plomb ;
- site de Cérons : déboisement en 2012 et travaux prévus en 2013 (préparation des pistes d'accès et travaux de réhabilitation).

Mlle COLASSE précise également que des travaux ont été réalisés pour limiter les émissions de poussières : système de dépoussiérage et de brumisation à l'usine de traitement, système d'arrosage à l'Igue du Mas et brumisation des bassins plomb.

La présentation n'a pas suscité de commentaire particulier. En revanche, la question du trafic routier généré par transport de matériaux est posée. A ce sujet, Monsieur DESLAURIERS, société UMICORE, indique que seul le site de Cérons sera impacté par un trafic routier le moment venu. Monsieur PASTORELLI, directeur de la société UMICORE, annonce aux participants la tenue d'une réunion d'information avec les maires et les riverains concernés. Il indique, en outre, que la société s'engage à faire réaliser un état des lieux par constats d'huissiers sur les maisons situées le long du circuit de transport des matériaux à la demande des riverains .

3. Présentation de MINELIS relatif au suivi de la qualité des eaux souterraines et de surfaces entre septembre 2009 et juin 2012

3.1. le contrôle des eaux souterraines

Le réseau de contrôle s'appuie sur 19 piézomètres répartis dans différentes zones. L'objectif est de caractériser les impacts des travaux et des activités de la société UMICORE sur la nappe phréatique. Les analyses s'effectuent, selon les éléments à contrôler, de façon trimestrielle ou semestrielle (COV et PCB) et en fonction du système d'évaluation qualité de l'eau (SQE-eau) et des normes de qualités environnementales chimiques (NQE).

Peu de traces ont été relevées pour ce qui concerne les hydrocarbures ponctuelles, les PCB (polychlorobiphényle) et COV (composés organico-volatils). Concentration faible de métaux (sauf à Cérons). En revanche, les résultats montrent des concentrations fortes en manganèse et toujours un fort déclassement pour l'usage de l'eau en irrigation pour le zinc et le cadmium.

En conclusion, Minelis ne constate pas d'évolution notable au niveau de la masse des eaux souterraines et note un début d'amélioration sur certains piézomètres qu'il conviendra de confirmer.

3.2. le contrôle des eaux de surface

Le réseau mis en place est constitué de sept points de mesures afin de déterminer les impacts sur les eaux superficielles. Certains de ces points de mesures sont munis de préleveurs automatiques, d'autres sont pourvus en bryophytes (mousses végétales qui captent les métaux et permettent de mesurer la fraction absorbée par un être vivant). L'approvisionnement en bryophytes ne s'effectue pas au même endroit en 2011 qu'en 2010 ce qui modifie, de fait, les résultats finaux. Les facteurs de contamination sont donc recalculés pour lisser la variabilité importante des bryophytes témoins.

Les variations observées depuis 5 ans sont essentiellement liées à la pluviométrie et au ruissellement des terrains chargés en métaux. Les impacts des travaux sur les eaux de surface ne sont pas identifiables sauf dans le cas de problèmes ponctuels (fuites de l'Igue du Mas). Il est précisé que la corrélation entre pluviométrie et concentration en cadmium dépend du type de pluie.

Les participants de la CLIS s'interrogent sur les raisons du changement d'approvisionnement des bryophytes. L'explication vient de la nécessaire régénération de ces mousses qui ne constituent pas une ressource inépuisable. Il est donc impératif de changer régulièrement les sites d'approvisionnement.

Le support d'information fourni par MINELIS sera joint au compte rendu de la CLIS.

4. Présentation de l'ORAMIP relatives aux résultats concernant le suivi des métaux, particules en suspension et retombées totales sur la commune de Viviez

Les mesures de suivi de la qualité de l'air dans la commune de Viviez s'effectuent :

- sur le réseau permanent : métaux particuliers (moyenne mensuelle), particules en suspension PM10 (moyenne mensuelle) et retombées totales (moyenne bimestrielle) ;
- selon un suivi ponctuel des particules en suspension de type PM 2,5 (1 mois par an)
- selon un suivi continu de l'orientation et de la vitesse du vent à Viviez.

Les résultats démontrent :

- pour les particules en suspension et métaux particuliers : niveaux relativement limités avec respect des valeurs réglementaires pour PM10 et PM2,5. Un niveau de concentration en cadmium élevé sur les sites « usine » et « place du 8 mai » avec tendance à la baisse en 2012. Respect des valeurs cibles et limites pour l'arsenic et le plomb ;
- respect de la valeur de référence sur l'ensemble des sites pour les retombées totales ;
- quantité de métaux dans les retombées totales supérieure aux valeurs de référence sur les sites de proximité et certains sites en vallée.

L'ORAMIP travaille sur un partenariat pour son projet d'évaluation complémentaire des niveaux de concentration en métaux dans les particules PM10 et les retombées totales dans d'autres secteurs du bassin Viviez-Decazeville en zone habitée. Elle travaille également sur l'évolution du réseau de surveillance des retombées totales ainsi que sur la mise en place d'un suivi sur le site de Cérons.

L'ORAMIP précise que tous les résultats sont téléchargeables sur son site internet.

Monsieur DENOIT souhaiterait que la mesure de la qualité de l'air s'effectue de manière plus large eu égard au passé industriel du bassin et à l'activité de plusieurs fonderies. Monsieur BROCARD, DREAL, indique qu'effectivement les sources de pollution ne sont pas du seul fait d'UMICORE. C'est pourquoi il est prévu la mise en place d'une commission de suivi de sites sur laquelle travaille actuellement la DREAL.

A la question de monsieur le sous-préfet sur une possible saisonnalité entre l'activité de production et les taux de zinc relevé, l'ORAMIP indique qu'aucun lien n'est avéré. En revanche, elle souligne le manque de représentativité du site d'Aubin et la charge en zinc encore conséquente sur le site de Montbazens.

5. Présentation de l'inspecteur des installations classées à la DREAL

L'inspection du site s'est déroulée le 15 février 2012 à laquelle ont participé, pour la DREAL, M. CURE (chef de la division sol, sous-sol) et M. ALONSO (chef du service SRTEI – risques technologiques et environnement industriel) basés à Toulouse – et M. Éric BARTHEZ (chef de la subdivision Aveyron 2) basé à Rodez.

Les installations inspectées : site de Cérons, chantier en cours de l'Igüe du Mas, usine de stabilisation et chantier en cours du stockage de Montplaisir.

Aucune non-conformité majeure n'a été constatée sur les installations contrôlées au regard des thèmes retenus : exploitation, pollution atmosphérique et auto-surveillance des eaux.

Les observations suivantes ont été exposées à l'exploitant :

- finaliser les installations d'arrosage des pistes de circulation sur le site de l'Igüe du Mas : travaux réalisés et reportage photographique justificatif ;
- transmettre un dossier en préfecture à la suite de la découverte de déchets non identifiés initialement : fait et rédaction par l'inspection d'un APC modificatif (arrêté préfectoral complémentaire) de mise à jour de diverses prescriptions relatives notamment à la modification de la nomenclature des installations classées, à la quantité de stockage ou encore au bruit ;
- fournir un plan de réaménagement des bassins de l'Igüe du Mas : un plan des coupes des bassins a été transmis mais le dossier doit être complété par les modalités de réalisation ;
- information du public suite à la modification du trajet de circulation des camions entre le site de Cérons et l'usine ;
- statuer sur le devenir du piézomètre PZ6, transmettre l'analyse justificative de MINELIS concernant le changement de provenance des bryophytes et, plus globalement, informer de l'avancement des actions correctives, modifications et rapports d'études complémentaires suite aux informations d'incidents dans le bilan d'activité mensuel ;
- veiller au bâchage des zones découvertes sur les alvéoles de stockage situés sur Dunet ;
- étudier la possibilité d'implanter un dispositif supplémentaire de mesures d'empoussièrement sur la zone du stade en direction de Decazeville : la société UMICORE souhaite un financement multiple, sujet à traiter dans la future Commission de Suivi de Site ?

La prochaine inspection devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2013.

Sur le projet de commission de suivi de sites, M. BROCARD indique que le périmètre à prendre en compte reste à discuter et que cette future commission aura pour but d'intégrer plusieurs communes impactées par les entreprises qui s'y trouvent.

Quant à l'étude INERIS, la DREAL précise que le rapport final de la première phase vient d'être transmis pour examen au ministère et qu'une présentation sera effectuée par INERIS à la municipalité de Viviez prochainement.

Le président,

Éric SUZANNE

